

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I-605

présenté par

M. Guy Bricout, M. Leroy, M. Naegelen, M. Zumkeller et Mme Descamps

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.